

AVIS PUBLIC

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

RÈGLEMENT NUMÉRO 350-126

(Ensemble du territoire de la Ville)

La soussignée donne avis public à l'effet que le Conseil municipal, suite à l'adoption du projet de règlement numéro 350-126 par la résolution numéro 22-360 en date du 16 mai 2022, tiendra une assemblée publique de consultation le **6 juin 2022**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe.

Le règlement projeté vise à modifier le *Règlement d'urbanisme numéro 350* afin d'assurer sa concordance avec les règlements suivants de la MRC des Maskoutains, lesquels concernent les distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole:

- *Règlement numéro 18-509 modifiant le Règlement numéro 03-128 relatif au Schéma d'aménagement révisé (Distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole et corrections techniques);*
- *Règlement numéro 18-523 modifiant le Règlement numéro 03-128 relatif au Schéma d'aménagement révisé (Classification de normes sur les distances séparatrices et autorisation de la garde de poules dans une zone d'interdiction).*

Le règlement projeté aura, notamment, pour conséquence :

- de permettre aux installations d'élevage dérogatoires et protégées par droit acquis de se conformer aux normes du bien-être animal;
- d'ajouter les haies-brise vent et les boisés comme facteur d'atténuation lors du calcul des distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en zone agricole;
- d'apporter des corrections techniques aux dispositions relatives à la gestion des odeurs en zone agricole.

Ce projet ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville et également au greffe de l'hôtel de ville, en communiquant au 450-778-8300, poste 8317.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 25 mai 2022.

La greffière de la Ville,



Crystel Poirier, LL.L